

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Association O2 Radio
– Subvention 2017**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association O2 Radio.

Il précise qu'il s'agit d'une radio associative qui a pour but de renforcer le lien social, les communications, les liens et les solidarités avec des finalités d'informations, d'éducation et de promotion des cultures. Elle poursuit des objectifs au niveau des informations locales, de l'expression des habitants, de la valorisation du tissu associatif et de la mixité socio-culturelle.

O2 Radio s'inscrit dans la démarche engagée par les collectivités locales, les associations et l'Etat autour du plan de lutte contre les discriminations "ethniques et culturelles" sur les Hauts de Garonne.

En 2016, 1950 personnes ont pu s'exprimer à travers différentes émissions : le journal d'infos locales, question d'actualités, les 4 médias, l'écho des associations..., dont 1 100 issues de quartiers prioritaires

L'action « les habitants ont la parole » inscrite dans la programmation 2017 du Contrat de ville de la commune a pour objectif de :

- Favoriser la communication entre les territoires et quartiers à travers la mise en place d'un réseau de correspondants (Cinq salariés et une soixantaine de bénévoles).
- Vulgariser les nouvelles technologies appliquées à la radio et leur appropriation par les publics
- Faire de la radio un outil de rencontre/communication intercommunale (infos locales, débats...)
- Valoriser la mémoire des quartiers en transformation urbaine et sociale
- Amener les jeunes à s'approprier l'outil radio afin de favoriser la parole et l'expression
- Valoriser la parole des habitants sur des problématiques telles que la citoyenneté, l'engagement civique, l'éducation, l'intergénérationnel, la qualité de l'environnement, le cadre de vie
- Faciliter l'expression comme facteur d'une meilleure intégration sociale et culturelle.

En conséquence au regard de l'intérêt de cette action, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 600 € (même montant que l'année dernière) à l'association pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association « O2 Radio» ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2016, et son budget prévisionnel 2017;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 30 novembre 2017 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de 600 € à l'association O2 Radio au titre de l'action « les habitants ont la parole » au titre de l'année 2017.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 Chap. 65 – Article 6574- fonction 824.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	
Abstention :	7 Mmes
HERMENT FEURTET VELU	
MM. CALT VERBOIS ROBERT HADON	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU